

Conférence de presse

Statistiques de la délinquance en Essonne en 2012

Jeudi 31 janvier 2013

A. Sécurité routière

I. En Essonne, si le nombre des accidents et des blessés connaît une baisse en 2012, le nombre de tués reste malheureusement en augmentation par rapport aux années antérieures (45 victimes). Surtout, les conducteurs de 2RM et les piétons restent fortement sur-représentés : les motards représentent 40 % du nombre de tués, les piétons 24 %. Au-delà du suivi statistique, l'État veillera tout particulièrement à poursuivre et accentuer les actions de prévention en matière de sécurité routière en 2013.

II. Dans le cadre du nouvel outil statistique de l'ONDRP, Une rubrique spécifique sera désormais consacrée à la **délinquance routière**

III. Actions en 2013 :

Les plans de contrôle seront ciblés sur les principales causes de mortalité et les publics les plus fragiles : 2RM, piétons (circulation en ville), alcoolémie, stupéfiants et infractions à la vitesse. Quatre opérations sont déjà programmées sur le 1^{er} semestre 2013 dont certaines avec appui d'hélicoptère. Les 2RM et les poids lourds seront les principales cibles. Des opérations coordonnées engageant plusieurs unités ou services (DOPC-CRS-DDSP et gendarmerie nationale) vont perdurer tout au long de l'année 2013 Dans le cadre de la campagne au mois de juin de prévention de l'accidentologie des deux roues, la 3^{ème} édition du rallye moto « un jour, une vie » est en cours de préparation en coopération avec la DDSF et la CASIF

L'Unité de Sécurité Routière du SOP/DDSP mènera des actions de prévention et communication à l'attention des usagers de la route, en partenariat avec les collectivités locales et les différents acteurs de la lutte contre l'insécurité routière : SDIS, Croix Rouge, etc.

Augmenter les mesures de contrôles des Permis de conduire, en application de la LOPSII 2 conduisant à des immobilisations et mises en fourrière administratives. A ce titre, 794 mises en fourrière ont été effectuées en 2012.

B. Chiffres de la délinquance en 2012

I. Les violences aux personnes

La persistance de certains phénomènes violents

- **Au niveau national**, une augmentation de 27 % sur les 10 dernières années et une augmentation de 8 % des vols avec violence ont été commis sur la voie publique en 2012. Pourtant, des actions concrètes menées : réglementation et contrôle des circuits de revente de l'or, extension des zones couvertes par la vidéo-protection, blocage des téléphones portables dérobés en collaboration avec les opérateurs en téléphonie mobile, etc.
- **En Essonne**, une hausse des violences physiques crapuleuses (+16%), en particulier des vols violents sans arme contre les femmes sur la voie publique (+26 %, 1105 faits, contre une baisse de 13 % en 2011).

Le nombre d'homicides au niveau national atteint son niveau le plus bas avec 665 faits. Pour l'Essonne on observe une baisse avec 10 faits en 2012 contre 11 en 2011.

II. Les atteintes aux biens

- a. **Vols de véhicules** : une baisse des vols liés à l'automobile et aux deux roues à moteurs dans le département : -4% pour les vols d'automobiles (3908 faits), -7 % pour les vols de deux roues (1112 faits) et - 4 % pour les vols à la roulotte qui restent tout de même à un niveau élevé (4564 faits).

Exemple de collaboration réussie entre services de gendarmerie et de police concernant un trafic international à l'origine d'un nombre très important de vols de véhicules : entre le mois d'octobre 2010 et le mois de janvier 2012, 326 vols de véhicules récents, le plus souvent volés la nuit alors qu'ils étaient stationnés sur la voie publique et sans effraction, étaient enregistrés en Ile de France. L'interpellation d'un individu au volant d'une voiture volée le 28 octobre 2010 a fourni le point de départ d'une enquête de plus d'un an conduisant à 16 interpellations.

Le processus de vol de ces 326 véhicules s'est révélé particulièrement élaboré : vol de papiers dans des véhicules en Belgique, démarche en préfecture pour créer une immatriculation en France, vol d'une voiture française de même modèle après fabrication de fausses clés, pose de nouvelles plaques et mise en circulation ou revente.

- b. **Cambriolages** : une hausse de 12% en Essonne, dont 8 % en zone police et surtout 24% en zone gendarmerie des cambriolages de résidences principales et secondaires, qui intervient après plusieurs années de hausse (dont 17 % (15% en Essonne) en 2011).

De nouvelles initiatives doivent être entreprises :

- Systématisation du recours aux moyens de la police technique et scientifique
- Le renforcement des efforts de coordination au sein des cellules anti-cambriolages (CAC) et des GELAC
- Dans le cadre de la lutte contre les cambriolages, 40 actions coordonnées GGD/DDSP cadre de la cellule anti-cambriolages ont été conduites en 2012 . 6 dispositifs d'envergure renforcés sur les zones les plus exposées ont été déployés sur les secteurs les plus sensibles des trois compagnies.
- Participation citoyenne en lien avec les communes :

2 communes (Saint-Yon et Breuillet) ont signé un protocole relatif à la participation citoyenne fin 2012 à la préfecture. Actuellement, une vingtaine de communes en zone gendarmerie sont sensibilisées et ont entamé le processus de réalisation d'un protocole.

III. Violences urbaines

La baisse des incendies de biens publics et privés, avec respectivement -14% (-20 % en Essonne) et -6% (-6%) en 2012. Le Ministre a tenu à la transparence sur le nombre de véhicules brûlés à l'occasion de la Saint-Sylvestre. En 2012, les forces de l'ordre de l'Essonne ont dénombré 20 véhicules brûlés contre 57 en 2011. Il s'agit d'actes graves, pour lesquels les forces de l'ordre, les pompiers et les agents des services publics sont en première ligne. Ces résultats encourageants rejoignent l'indicateur national des violences urbaines (-5%, -4% en Essonne). A cela s'ajoute une réduction très importante des violences entre bandes dans le département (-45 %, avec 22 faits en 2012).

En zone police le nombre de faits de violences urbaines enregistrés dans le logiciel Programme de Recensement et d'Evaluation des Violences Urbaines (PREVU) s'élève à 2478 faits en 2012 contre 2926 faits en 2011 soit **une baisse de 15%**. Pour les véhicules brûlés, on observe une baisse de 14 % (1053 faits en 2012 contre 1228 en 2011).

Il est à noter qu'en 2012 aucun incendie de bus n'a été constaté alors que 4 bus avaient été incendiés en 2011.

Les incendies de poubelles ont diminué de 24% (714 faits en 2012 contre 947 en 2011), quant aux affrontements entre bandes, ils ont diminué de 42 % (19 faits en 2012 contre 33 en 2011).

Il convient également de mentionner **une baisse des jets de projectiles de 8% mais une hausse des jets d'objets incendiaires de 17% soit 34 faits en 2012 contre 29 faits en 2011.**

Les actes agressifs toujours plus violents, l'immédiateté et l'intensité de crises urbaines prévisibles en grande couronne dans les quartiers sensibles aux franges frontalières ZPN/ZGN, obligent à mettre en œuvre des dispositifs d'intervention coordonnés sur la zone dégradée dans l'attente des forces spécialisées au maintien de l'ordre.

En zone gendarmerie, chaque année environ 300 faits sont constatés par les unités. Plus de 60% concernent les incendies de véhicules dont une grande part entre dans le cadre d'une enquête judiciaire. Le nord du département est le plus touché. Le quartier des Aunettes à Fleury-mérogis est classée zone urbaine sensible. Les principaux groupes suivis en zone gendarmerie sont localisés à DOURDAN, EGLY, FLEURY-MEROGIS, LISSES, GIF SUR YVETTE, NOZAY.

Deux exercices d'envergure à vocation inter-services en octobre 2011 et 2012 ont permis de mettre en ordre de bataille un dispositif coordonné consolidé en configuration violences urbaines, en coordination tactique et technique entre la DDSP, le SDIS, le SAMU et la CRS. Ce dispositif opérationnel est à consolider pour intervenir et lutter contre un phénomène de désordre public inopiné, particulièrement intense nécessitant un déploiement sans délai sur le terrain .

IV. Escroqueries et infractions économiques et financières

Une baisse des escroqueries et infractions économiques et financières en Essonne (-6%, contre une progression de 17% en 2011), en particulier en zone gendarmerie (-20%). On note également une diminution des falsifications et usages de chèques volés et cartes de crédit (respectivement -13% et -16%)

C. Les résultats de l'activité du GIR en 2012 et les objectifs 2013

- a. La valeur globale des biens et valeurs saisis pénalement a augmenté de 92% passant de 1 630 893 euros en 2011 à **3 201 919 euros** en 2012 (pour mémoire 2 107 397 en 2010). Près des trois quarts du montant des avoirs criminels reposent sur les saisies immobilières (1 939 000 euros).
- b. Les interventions d'initiative concernant le rachat d'or et la contrebande de tabacs (douanier du GIR, avec la DDPP et la DDSP) :
 - **2,9 kilos** de bijoux en or saisis et **3,8 kilos** de bijoux en argent saisis au cours de l'année.
 - **61 kilos** de tabacs de contrebande saisis
 - **247 pièces de contrefaçons** saisis et détruites
 - **40 050 euros d'amendes douanières réglées** (contre 17 100 euros en 2011)
- c. La coordination des services de l'État dans le cadre du Comité départemental antifraude (CODAF) a permis de prendre des arrêtés de fermeture visant des établissements connus très défavorablement (casse auto, bar, hôtel, etc.).

d. Objectifs 2013

Au niveau départemental, le GIR continuera d'accentuer les efforts déjà entrepris dans les directions suivantes:

Les saisies pénales immobilières.

La nouvelle législation en matière de saisie pénale, dénommée loi Warsmann (loi du 09 juillet 2010) a permis d'améliorer l'appréhension d'immeubles dans le cadre d'enquêtes criminelles, conformément aux articles 706-150 et 706-151 du code de procédure pénale. Le GIR de l'Essonne continuera donc de proposer aux services de Justice des dossiers permettant de mettre en œuvre les nouvelles dispositions de cette loi.

Les zones de sécurité prioritaire (ZSP)

Conformément à la circulaire ministérielle du 30 juillet 2012 relatives à la mise en œuvre des ZSP, le GIR de l'Essonne sera pleinement engagé, aux côtés des effectifs locaux, dans les deux ZSP de l'Essonne (ZSP Tarterêts à Corbeil et ZSP La Grande Borne-Grigny 2 à Grigny), notamment dans la lutte contre les trafics de stupéfiants et les trafics immobiliers liés à la sous-location et l'hébergement indigne.

Le rachat d'or

En application de la note du ministère de l'intérieur, du 26 octobre 2012, le GIR de l'Essonne continuera son action de contrôles administratifs coordonnés, afin de s'assurer que l'activité commerciale de rachat d'or se développe dans le respect de la loi, avec l'aide de la Douane et de la Direction Départementale de Protection des Populations.

D. Les résultats de la P J en 2012

Sur l'ensemble du département, en zone police et en zone gendarmerie, les vols à main armée (**avec arme à feu uniquement**) ont augmenté de 9 % (158 faits au lieu de 144 l'année dernière), sachant que sur l'ensemble de la région parisienne ils ont diminué de 15% (1409 faits contre 1666 en 2011).

La hausse des vols à main armée s'accompagne par contre d'une baisse qualitative de ce type d'infraction. Les braqueurs s'orientent vers des établissements de moindre importance et peu sécurisés.

La cible privilégiée des braqueurs, reste le commerce de proximité, notamment les pharmacies (50%) et les bars PMU (+75%), par contre les convoyeurs de fonds n'ont subi aucune attaque en 2012 et les taxis enregistrent une baisse de 20 %.

Quelques affaires marquantes :

Le 13 mars 2012 à 03H30, les enquêteurs de l'antenne d'EVRY de la DRPJ de Versailles avec l'assistance de la *BRI Versailles* et en cosaisine avec le *GIR 91*, ont procédé en flagrant délit à l'interpellation sur la commune de Marcoussis (91) de trois trafiquants de stupéfiants qui revenaient des Pays-Bas en convoi « go fast » pour livrer 20 kg d'herbe de cannabis à leur commanditaire, lequel a également été interpellé. La drogue et les deux véhicules utilisés pour le convoi ont été saisis. Les quatre trafiquants ont été déférés ce jour. L'enquête a permis d'établir que sur un an, à raison d'une importation d'au moins 20 kg tous les quinze jours d'herbe de cannabis, le trafic a porté sur près de 500 kilos d'herbe de cannabis importés.

Le 25 juin 2012, les enquêteurs de l'antenne d'EVRY de la DRPJ de Versailles, interpellaient avec l'assistance de la *BRI Versailles* et du *GIR 91*, trois trafiquants originaires de l'Essonne, membres d'une association de malfaiteurs spécialisée dans l'importation de résine de cannabis en provenance du Maroc. Les enquêteurs ont procédé à la saisie de 146 kilos de résine de cannabis et de cinq véhicules pour une valeur d'environ 57 000 euros.

En octobre et novembre 2012, Les enquêteurs de l'antenne d'EVRY de la DRPJ de Versailles, interpellaient les auteurs d'un vol à main armée commis au préjudice de la bijouterie de l'AGORA à EVRY le 22 août 2012. L'enquête permettait d'identifier le braqueur qui avait dérobé pour 500 000 euros de bijoux et un employé de la bijouterie qui était complice ainsi qu'un commanditaire et plusieurs receleurs. Parallèlement, l'employé de bijouterie complice était enlevé et séquestré par une équipe de malfaiteurs qui lui réclamaient une partie du butin. Le 29 octobre l'antenne d'EVRY assistée de la *BRI Versailles* interpellait en flagrant délit les cinq auteurs de cet enlèvement et séquestration porte de Vincennes à PARIS, lors d'une remise de rançon.

E. La nécessité de statistiques plus fiables et d'indicateurs plus rigoureux pour améliorer le travail des forces de l'ordre et le débat public sur la délinquance

I. Description de la nouvelle présentation des statistiques de la délinquance

La nouvelle présentation de statistiques de la délinquance a été élaborée en étroite concertation avec l'ONDRP. Elle est composée de 14 agrégats.

Parmi ces agrégats, on retrouve les indicateurs historiques de l'ONDRP. Il y aura donc une continuité statistique.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- a. Un indicateur spécifique aux violences intrafamiliales est créé comprenant notamment les violences conjugales. L'état 4001 ne permet pas d'en assurer la comptabilisation.

- b. Un agrégat sera consacré à la grande criminalité afin de suivre les crimes et les délits les plus graves : homicides, règlements de compte entre malfaiteurs, gangs trafics de stupéfiants.
- c. Un agrégat intitulé « cybercriminalité », cet agrégat viendra palier un manque à l'heure où internet et les réseaux sociaux font partie de notre quotidien aucun outil ne permet de quantifier la délinquance qui y sévit.
- d. La lutte contre l'insécurité routière est une politique prioritaire et fera l'objet d'un indicateur dédié.
- e. Création d'un nouvel agrégat dénommé « comportements portant atteinte à la tranquillité publique ». Il sera composé d'infractions ou d'incivilités qui nuisent au quotidien des habitants. C'est une évolution importante.

II. Description des indicateurs d'efficacité des services

Le second pilier de ce nouvel outil consiste en un tableau de bord regroupant plusieurs indicateurs d'efficacité.

- a. Mesurer la capacité des services à élucider les infractions les plus préoccupantes pour nos concitoyens: les cambriolages, les vols d'automobiles ou les vols avec violence.
- b. Avoir une vision complète des actions menées contre certains fléaux et notamment les trafics de drogue qui contaminent la vie des quartiers, alimentent une économie parallèle et accaparent l'espace public.

La quantité n'est pas tout. Il faudra faire aussi de la qualité. Des indicateurs sur l'utilisation des techniques policières sont ainsi créés. Ils permettront de suivre les activités de la PTS et de mesurer son apport dans la résolution des affaires.

Mise en œuvre des Zones de Sécurité Prioritaire

1 méthode de travail et 4 axes d'organisation des services de polices dans le cadre de la mise en œuvre des ZSP :

La méthode de travail :

Créer des liens très étroits entre tous les partenaires impliqués dans la vie des quartiers (bailleurs sociaux, copropriétés, transporteurs, services municipaux, commerces, associations...). Réunir sous l'autorité du Préfet et du Procureur de la République autant que nécessaire la cellule de coordination partenariale.

Une organisation des services de police selon 4 axes :

1) A Grigny, transformer le Groupe de Sécurité de Proximité en Brigade Spécialisée de Terrain (BST) :

Constituée de policiers connaissant le quartier, cette brigade assurera une mission de présence visible sur le secteur et de contact avec les différents acteurs du quartier. Les policiers de cette brigade seront les premiers acteurs de la protection des intervenants dans les quartiers : protection des chantiers, accompagnement des médecins, professions à risque, sécurisation des transports...

2) Le Groupe de Voie Publique (GVP) :

Le GVP unité judiciaire à vocation répressive aura en charge le travail d'initiative sur les 2 ZSP.

Cette unité travaillera en lien étroit avec les unités de voie publique et la BSU de Juvisy sur Orge.

3) Une partie de la BAC départementale est territorialisée et fidélisée à la ZSP de Grigny : formée d'une vingtaine de policiers, elle sera un maillon essentiel de la stratégie de reconquête du quartier. Son emploi sera fixé par le chef de mission et s'imbriquera dans le dispositif judiciaire ciblé établi par le chef du GVP.

4) Création d'un Service Local de Police Technique de nuit qui bénéficie aux 2 ZSP. Afin d'assurer une réponse immédiate en termes de recherche de traces et indices sur les scènes d'infraction (violences urbaines, découverte de stupéfiants, vols avec violence en bande organisée) la permanence nocturne de technicien d'identité judiciaire constituera indéniablement une plus-value pour les enquêteurs.

Présentation de la pré-plainte en ligne

Ce télé-service, accessible à l'utilisateur par un portail commun police-gendarmerie (www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr), permet aux victimes d'atteintes aux biens, lorsque l'auteur des faits est inconnu, d'effectuer une pré-déclaration en ligne qu'elles doivent ensuite, pour les valider, venir signer dans le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie de leur choix. Celle-ci ne prend effet que lors de sa signature dans le service concerné.

Il n'est pas destiné aux situations d'urgence pour lesquelles la victime doit déposer plainte immédiatement ou pour lesquelles les forces de l'ordre doivent engager d'initiative leurs moyens.

I – UN DISPOSITIF SIMPLE ET INNOVANT

L'utilisateur accède à un portail commun police-gendarmerie sur lequel il est accueilli par un texte informatif décrivant le périmètre du dispositif et les conditions d'utilisation du service proposé.

S'agissant d'une pré-plainte, l'utilisateur sélectionne le service de police ou l'unité de gendarmerie dans lequel il souhaite se rendre pour signer sa plainte. Celle-ci est rédigée à partir des données préalablement saisies par le déclarant sur un formulaire unique commun à la police et la gendarmerie nationales.

Une fois sa pré-plainte validée et envoyée au commissariat de police ou à l'unité de gendarmerie qu'il a lui-même désigné, l'utilisateur est contacté par mail et/ou téléphone afin de fixer la date et l'heure de rendez-vous pour éditer, compléter le cas échéant et signer le procès-verbal qui matérialisera le dépôt effectif de la plainte.

Les données à caractère personnel sont effacées lorsque l'enquêteur édite le procès-verbal. Si la victime ne se rend pas au rendez-vous fixé par le service de police ou l'unité de gendarmerie, les données sont automatiquement effacées passé un délai de 30 jours après la réception de la déclaration.

II – UN DISPOSITIF FONCTIONNEL

Ce téléservice est mis en œuvre à titre expérimental dans les départements des Yvelines et de la Charente-Maritime, de la Haute-Garonne, du Bas-Rhin, et sur le ressort de la Préfecture de police, dans le 15^{ème} arrondissement de Paris et le 4^{ème} district des Hauts-de-Seine.

Le nombre de plaintes faisant suite à pré-plaintes en ligne représente en moyenne moins de 3 % des faits constatés de l'agrégat des atteintes aux biens dans ces départements. Ce chiffre est demeuré stable au cours de l'extension et de la prolongation de l'expérimentation : la mise en œuvre de la PPEL répond à l'objectif d'offrir une facilité de dépôt de plainte à une population qui devient plus mobile et plus ouverte aux nouvelles technologies, mais n'a pas entraîné de pic statistique dans la mesure de la délinquance.

Le suivi régulier de l'expérimentation, par le biais d'enquêtes de terrain, sondages de satisfaction et statistiques opérationnelles sur des critères pertinents et fiables établit que :

- l'utilisation d'Internet permet à la victime d'une atteinte aux biens occasionnée par un auteur inconnu d'initier un dépôt de plainte avec un réel gain de temps dans le cadre d'une démarche administrative simplifiée ;
- les délais d'attente auxquels la victime pouvait être confrontée jusque là se voient restreints par le fait qu'après sa déclaration en ligne, elle obtient un rendez-vous pour aller signer sa plainte dans le service de police ou de gendarmerie de son choix ;

- la réduction des temps d'attente et d'enregistrement de la plainte répond ainsi aux souhaits exprimés par nombre de plaignants tels qu'ils ont pu être recueillis à l'occasion de procédures récentes d'évaluation de l'accueil.

Pour les forces de l'ordre elles-mêmes, le dispositif présente deux atouts :

- le gain de temps obtenu dans le recueil de la plainte doit renforcer la mission de conseil de la part des personnels accueillants ;
- la mise en œuvre de ce dispositif doit permettre une réactivité améliorée des forces de l'ordre.

III - UNE GENERALISATION ATTENDUE

L'expérimentation a démontré que ce dispositif, qui est parfaitement au point sur le plan technique améliore les conditions d'accueil du public, en réduisant les délais d'attente auxquels sont confrontées les victimes et contribue à diminuer le temps nécessaire à l'enregistrement de la plainte par les personnels de police et de gendarmerie ; aussi le ministre de l'Intérieur a-t-il décidé de le généraliser à l'ensemble du territoire national.